

#coronavirus

ÉCOLES

Le Syvicol pose la question du surcoût de la rentrée



Écrit par **Nicolas Léonard**

Publié Le 09.09.2020 • Édité à 08:04



Si on ventile les locaux scolaires, l'opération sera sans doute à la charge du personnel communal, souligne Emile Eicher, président du Syvicol. (Photo: Syvicol/Archives)

Le Syvicol, le Syndicat des villes et communes luxembourgeoises, soutient la plupart des mesures prises par le ministre de l'Éducation nationale, Claude Meisch, dans le cadre de la prochaine rentrée scolaire. Reste la question de la prise en charge des nouveaux coûts que celles-ci vont représenter.

Quand  Emile Eicher (CSV), président du Syvicol, a été informé du plan du ministre de l'Éducation nationale,  Claude Meisch (DP), pour la prochaine rentrée scolaire, il a sans doute poussé un petit «ouf» de soulagement. La crainte de voir à nouveau les classes divisées en deux groupes différents et scolarisés en alternance s'est en effet éloignée d'un seul coup. «Nous avons

informé le ministre que nous ne pourrions plus soutenir cette manière de faire. Cela a été durant quelques semaines, à la fin de la dernière année scolaire. Mais reprendre ainsi n'était pas possible, il y avait trop de problèmes avec les locaux disponibles, notamment. On disposait de trop peu de classes», explique Emile Eicher.

Pour le reste, il souligne «que tout ou presque continuera de la même manière que lors de la fin de l'année précédente, avec les mesures de distanciation sociale conservées».

Un préfinancement par les Communes?

Un changement cependant l'interpelle: l'aération des différents locaux. «Il y a des bâtiments dans lesquels l'ouverture des fenêtres n'est pas possible. Les échanges d'air sont réglés par ordinateur et il faut donc que des techniciens s'en occupent, pour assurer un renouvellement à 90% du volume d'air.» Aérer le matin, avant l'arrivée des élèves et du personnel, peut aussi présenter des difficultés. «Il y a en effet des systèmes de sécurité à régler», souligne Emile Eicher. Et si cette opération a lieu en soirée, «il s'agira de voir qui le fait».

Ce sera peut-être à la charge du personnel communal. Reste alors à savoir qui va assumer ce surcoût de travail? «Ce sont des heures supplémentaires. On va en discuter avec le Premier ministre et différents membres du gouvernement. Une option serait que les Communes préfinancent cela, puis se fassent rembourser dans un second temps.»

Quant aux possibles fermetures d'écoles si des élèves étaient malades, «il faut que des décisions puissent être prises au cas par cas au niveau local. Cela permettra d'aller vite.» Et si le Syvicol n'aura pas de représentant dans la cellule d'experts, dont le ministre a annoncé la création, ce sera bien le cas dans les cellules locales. «C'est plus logique et plus efficace», conclut Emile Eicher.

Emile Eischer

Claude Meisch

CSV

DP

Syvicol
